

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2018**

Présents : M. DEZIER – Mme BERNARD – M. MAGNANON – Mme BODINAUD – M. JUN – Mme ANCELIN – M. GOMEZ – Mme LASSALLE – M. DEZERCE – Mme RIOU – Mme LAVERGNE – M. AUTIN – M. BREJOU – Mme BRUNET – Mme FEYFANT – M. SALESSE – Mme MORELET – M. PASCAL – Mme LAFFAS – M. DAVID – Mme FICOT PELCERF – Mme MEYER – M. CHAILLOUX – M. PIERRE.

Excusés : M. HOUSSEIN – Mme BLANQUART – M. MAITRE – Mme MARZAT – M. DELAGE.

Pouvoirs : M. HOUSSEIN à M. BREJOU – Mme BLANQUART à Mme LASSALLE – Mme MARZAT à Mme MEYER – M. DELAGE à M. PIERRE.

Monsieur Salesse a été élu secrétaire.

I. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance du 21 septembre 2018.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2018/8/1 : Mise en place d'une autorisation de programme crédits de paiement travaux de voirie route des Fours à Chaux – Les Sablons

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle que les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux collectivités territoriales d'inscrire des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ces dispositions sont particulièrement adaptées au caractère pluriannuel des investissements. Les AP/CP permettent une meilleure lisibilité des opérations inscrites au budget.

Comme cela a été présenté lors du débat sur les orientations budgétaires du 2 Mars 2018, il est proposé sur l'opération 260 (Travaux de voirie 2018) d'ouvrir une AP/CP pour des travaux de voirie « Route des Fours à Chaux – Sablons » (Tronçon pyramide / boulevard du Grand Plantier – Tronçon lotissement les Sablons).

- Travaux de voirie Route des Fours à Chaux - Sablons : AP/CP 2018-01

Les caractéristiques de cette AP/CP (montant / ventilation prévisionnelle des crédits de paiement) sont décrites ci-dessous. Chaque modification de l'AP/CP fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et la clôture de l'AP/CP sera prononcée lors du vote d'un Compte Administratif, lorsque l'opération sera soldée.

PROJET	AP	CP		
		2018	2019	2020
ROUTE DES FOURS A CHAUX - SABLONS VOIRIE	1 320 000 € ttc	230 000 € ttc	920 000 € ttc	170 000 € ttc

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : emprunt, autofinancement, subvention (s) et autres financements possibles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CREE ET APPROUVE l'AP/CP 2018-01 telle qu'explicitée ci-dessus.

- DECIDE de prévoir les crédits de paiement pour les exercices 2018 à 2020 de cette AP/CP conformément au tableau ci-dessus.

2018/8/2 : Vote des subventions 2018 – 2eme partie

Monsieur Gomez, rapporteur, rappelle que le 6 juillet 2018, par délibération 2018/6/2, le Conseil Municipal a voté les subventions 2018 pour les associations communales, les associations hors commune et le CSCS Amicale Laïque. Concernant cette dernière et compte tenu de la sensible augmentation des demandes présentées par le CSCS Amicale Laïque il avait été décidé le 6 juillet 2018, de lui verser un premier montant de subvention sur la base du montant attribué en 2017 et de se laisser ainsi le temps d'analyser et de discuter avec le CSCS des raisons de cette augmentation. Ce travail d'analyse a été réalisé et sur les 331 712 € demandés par le CSCS il est proposé d'accepter un versement de 306 490 €. Le CSCS s'étant déjà vu attribué un versement de 271 490 € (base du versé 2017), il reste donc à délibérer sur le versement d'une somme supplémentaire de 35 000 € répartie sur l'action sociale comme suit :

ACTION SOCIALE	Voté 2017	Versé 2017	Demandé 2018	Voté le 6 juillet 2018	Proposition du 12 octobre 2018
Animation globale	11 200	11 200	25 682	11 200	11 200 déjà versé
Poste de direction		18 497.83	57 240	57 240	57 240 déjà versé
Parentalité	5 100	5 100	6 000	5 100	5 100 déjà versé
Gondeline	18 100	18 100	22 800	18 100	18 100 déjà versé
ASLH 3/15	83 000	83 000	118 500	83 000	118 000 dont 83 000 déjà versé
TOTAL ACTION SOCIALE	117 400	135 897.83	230 222	174 640	209 640 dont 174 640 déjà versé